

CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 19 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

| | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|
| LHERBRET Philippe Président CGT | COTE Jérôme Vice-Président Délégué CGT | ARNAUD Richard Trésorier Général CGT | BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint FO | BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT | MOUNIER Ludovic 2 ^{ème} Vice-Président CFDT |
| MAHINC Michel 3 ^{ème} Vice-Président FO | BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président CFE | DEVIGNAT Pascal 5 ^{ème} Vice-Président CFDT | LOISEAU Simon Secrétaire Général CGT | BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE | ARNAUD Christophe CGT |
| AZAG Djamila CFDT | CHARDIGNY Annick CFDT | CHAVANNE Marc CFDT | CLERVAUX Laetitia CGT | COULON Yves-Marie CFDT | DEPALLE Simon CGT |
| DEVIDAL Philippe CGT | GIDROL Joselyne CFDT | MARTIN Stéphane EXCUSE FO | MATHIEU Sandrine CGT | TISSOT Albert EXCUSE CGT | VELTRI Isabelle CFDT |

CGT : 9 / 11

CFDT : 8 / 8

FO : 2 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 21 membres présents à l'ouverture de la séance.
(Sandrine MATHIEU s'est absentée en début de séance).

INVITES PRESENTS : M. Farid BETTAHAR – Directeur Opérationnel Territoire RAL
M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet Territoire RAL

Ouverture de la séance à : 9H45

ORDRE DU JOUR :

- Point n° 1 : Approbation du compte rendu du CA du 1^{er} juillet 2021
- Point n° 2 : Situation sanitaire
- Point n° 3 : Elections CMCAS
- Point n° 4 : Immobilier
- Point n° 5 : Suivi budgétaire
- Point n° 6 : ALTS
- Point n° 7 : Divers sujets

Philippe LHERBRET - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Au préalable, Richard ARNAUD – Trésorier souhaite lire une déclaration aux administrateurs qu’il a rédigée et relative aux demandes de bénévolat envoyées aux élus pour présences en gare lors des départs et retours en gare des enfants partis en colo.



DECLARATION
Richard ARNAUD - C

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 1^{er} JUILLET 2021

| APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 ^{er} JUILLET 2021 | | | | |
|--|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | | | |
| POUR | 9 | 8 | 2 | 2 |

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2 : LA SITUATION SANITAIRE

*Entrée en salle de réunion de Sandrine MATHIEU (CGT) à 9h55.
Le nombre d'administrateurs passe alors à 22 membres votants.*

Le Président – Philippe LHERBRET fait état des conditions sanitaires actuelles.
Il semblerait que malgré l'optimisme ressenti ces derniers temps, que l'épidémie reparte et ferait de nouvelles victimes.
Les tests PCR sont aujourd'hui non remboursés sauf si prescription médicale. Le taux de vaccination est en hausse cependant.
Un point nouveau sera sans doute fait prochainement par la CCAS avec de nouvelles consignes selon les annonces gouvernementales.

Intervention de Joselyne GIDROL : comment est-ce que se passent les activités vis-à-vis du PASS SANITAIRE.

Le Président répond que certains professeurs n'étant pas vaccinés, ils ont demandé un report du redémarrage de leurs activités (REIKI notamment).
Dans les bureaux de la CMCAS, le port du masque est toujours exigé lorsque plusieurs personnes sont proches.

POINT N° 3 : ELECTIONS DE CMCAS

Le Président laisse la parole à Simon LOISEAU – Secrétaire Général, en charge du dossier « élections de CMCAS ».

Le 4 novembre le Bureau Electoral Local se réunira pour finaliser les recettes.

La fin de la campagne est le 17 novembre à minuit.

A partir du 15 octobre, GEDIVOTE doivent envoyer aux inactifs les éléments de vote par courrier.

Remarque de Joselyne GIDROL concernant le fait que deux envois postaux sont prévus et sur le coût engendré.

Pour les actifs, le mot de passe pour connexion et vote leur sera transmis directement sur leur messagerie professionnelle.

Le Président indique que la CMCAS Loire a réalisé un document d'information à l'attention des actifs et inactifs sur les modalités de vote de chacun. Cette information a été diffusée par do list et affichée sur les différents sites de la CMCAS Loire.

Le résultat des votes aura lieu le 24 NOVEMBRE.

Suite aux résultats, un nouveau Conseil d'Administration devra être mis en place (indépendamment du CA déjà prévu le 14/12) et ce AVANT LE 23 DECEMBRE pour l'élection des nouveaux administrateurs.

Proposition est faite pour le CA du 14 Décembre : organisation du CA classique avec pour ordre du jour principal les votes « budget 2022 » et à la suite, un CA EXTRAORDINAIRE vers 16h le même jour, pour l'élection du nouveau BUREAU.

Le Président - Philippe LHERBRET propose aux administrateurs la mise au vote de la décision proposée : le CA ordinaire déjà prévu suivi par un CA extraordinaire.

| ORGANISATION LE 14 DECEMBRE 2021 D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE SUIVI D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE POUR L'ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU | | | | |
|---|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | | | |
| POUR | 10 | 8 | 2 | 2 |

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Président - Philippe LHERBRET recommande aux administrateurs de penser à prévoir un détachement syndical pour les futurs élus (car inconnus auprès du SGE).

Intervention de Michel MAHINC pour remarque concernant les 2 Conseils d'Administration décidés et l'horaire annoncé (16h00 CA extraordinaire) pas pratique pour les nouveaux membres éloignés. .

Le Président : à partir du 20 décembre commencent les vacances scolaires. Il était difficile d'organiser 2 Conseils d'Administration à des dates différentes et ce avant le 23 décembre (attention aux délais de détachements).

La décision est prise de convoquer le 2^{ème} Conseil d'Administration à partir de 15 h.

Intervention de Sandrine MATHIEU : le prochain CA pourrait être fait à LEZIGNEUX, cela permettrait de couper en 2 le temps de trajet pour les membres du secteur « Roannais ».

Le Président indique que 6 CA sont organisés annuellement ; il est prévu que 2 se tiennent au TRANSVAL, 2 à LEZIGNEUX et 2 à CIVIER de manière à ce que les bénéficiaires se rendent compte que les administrateurs se déplacent sur sites.

POINT N° 4 : IMMOBILIER

➤ **CUZIEU**

Le Président avait déjà annoncé lors du dernier BUREAU la vente de CUZIEU enfin finalisée. Le montant de la vente a été versé sur notre compte à la Caisse d'Epargne.

D'un point de vue comptable, la CCAS est en cours de passation des écritures comptables relatives aux immobilisations, la vente n'apparaît pas sur le budget transmis.

Pour mémoire :

- montant de la vente : 503 000 € net (frais notariaux déduits)
- matériel vendu séparément : plus de 10 000 €.

Intervention de Michel MAHINC concernant le coût de réparation du frigo du TRANSVAL : 400 € investis pour lui inutilement, en raison de la vétusté du matériel.

Richard ARNAUD : une réponse a été faite à Jean-Claude DUIVON au sujet du 1^{er} devis qu'il nous avait adressé pour la réparation du frigo. Il a été décidé de demander un 2^{ème} devis pour comparaison des offres.

Ce n'était pas de la mauvaise volonté des élus si une réponse n'a pas été donnée immédiatement à Jean-Claude DUIVON.

PISTE 355

Intervention de Simon LOISEAU concernant l'implication des élus et d'un certain bénévolat qui en découle obligatoirement.

Le Président reprend la parole pour indiquer que CUZIEU (site historique de la CMCAS) est une page qui se tourne pour la CMCAS Loire.

Richard ARNAUD rappelle qu'il faudra décider de l'utilisation du montant de la vente.

➤ **ST-JULIEN (ST-CHAMOND)**

Le bail prévu a été signé et l'accord de confidentialité également.

Les élus ont pris contact avec un cabinet d'expertise environnemental pour étude des documents transmis par ENGIE. Cependant ils nous ont signalé qu'il manquait le « plan de gestion » qui aurait dû nous être également transmis.

Dès qu'un compromis aura été signé entre la CMCAS et ENGIE, M. DELABRE engagera les travaux de dépollution du site (durée des travaux : 1 mois, 2 mois au plus).

Nous attendons de M. DELABRE le plan de gestion de leur intervention qui nous permettra d'évaluer le niveau de dépollution proposé (profondeur dépolluée, quantité de terre enlevée...).

Rappel du montant du projet d'achat : 35 000 € ; proposition acceptée par ENGIE.
GRT GAZ resteront locataires des installations gaz.
Montant de la dépollution du site : aux environs de 130 000 € à la charge d'ENGIE.

Joselyne GIDROL : après l'achat, quel est le montant des travaux à réaliser ?

Le Président : il faut prévoir un budget en effet pour remise en état des bâtiments, mais le montant n'a pas été arrêté.

Richard ARNAUD : en aucun cas les bâtiments redeviendront « zone d'habitation » mais resteront « zone industrielle et tertiaire » si nous décidons de revendre le bien.

➤ **LEZIGNEUX**

Le Président indique aux administrateurs que nous avons obtenu les autorisations municipales d'ouverture des locaux. La CMCAS s'est engagée à respecter le voisinage de par la convention signée avec le bénéficiaire. .

Divers travaux ont été réalisés pour amélioration du bâtiment, nettoyés intégralement.
Quelques locations ont débuté.

Michel MAHINC : comment le toit a t'il été entretenu?

Le Président : les fuites ont été colmatées sur la salle d'activité. Divers travaux seront évoqués lors de la prochaine commission patrimoine.

Le Président indique également qu'il est prévu de faire réaliser des « visuels (logos) » afin que les bénéficiaires entrant dans les locaux sachent que les sites sont propriété de la CMCAS LOIRE.

➤ **CIVIER**

Le Président a été contacté par un cabinet d'expertise mandaté par ENGIE. Ce cabinet a en charge une évaluation du site CIVIER (+ de 6000 m²).

Le Président a répondu à son interlocutrice qu'aucun bâtiment n'appartient à ENGIE hormis le terrain mis à disposition de la CMCAS Loire il y a 30 ans.

La CMCAS paie les impôts fonciers sur le bâti et non pas le terrain (à la charge d'ENGIE).

➤ **LE TRANSVAL**

Le Président a demandé conseil auprès de notre notaire pour le local « AVIRON ».

Le notaire lui a indiqué que la CMCAS en est bien le propriétaire alors que le club aviron en a la jouissance. Le Président a contacté les deux personnes responsables du club afin de les rencontrer et de leur proposer l'acquisition des locaux de l'aviron.

➤ **ROCHE LA MOLIERE**

Pour la CMCAS Loire, c'est un placement « Réserve pour investissement » dans nos comptes.

Le montant des charges actuelles sur le bien est seulement représenté par les impôts (taxe foncière d'un montant de 1200 € par an).

Pause à 11h15.

Reprise de séance à 11h30.

POINT N° 5 : SUIVI BUDGETAIRE

Le Président - Philippe LHERBRET laisse à parole à Richard ARNAUD – Trésorier Général.

Il a été remis à chacun des administrateurs le dernier tableau du suivi budgétaire.

La vente CUZIEU a déjà été abordée précédemment (montant non indiqué sur la ligne concernée en raison des écritures comptables non effectuées à ce jour). Le fait que le montant de la vente n'ait pas été porté fait apparaître un déficit de 19 000 €. Par contre, le montant de la commission de l'agence immobilière lui apparaît bien. Le prorata de la taxe foncière a été remboursé par le nouvel acquéreur.

Richard ARNAUD fait une lecture des lignes signalées en rouge dans le tableau budget.

La ligne TRANSVAL : - 60 814,70 € remboursement de l'assurance effectué à la CCAS par erreur au lieu de la CMCAS, nous attendons la régularisation.

La ligne PENSIONNES DE CIVIER : - 212,00 € sera régularisée prochainement.

La ligne RANDO MARCHE : - 4 469,00 € en cours de régularisation.

Les avances versées pour les réservations de voyages (activités 2020/2021), environ 12000 € sont bloqués chez les voyagistes. Les agences nous proposent des reports de dates. Très difficile de récupérer les acomptes versés.

POINT N° 6 : ALTS et BUDGET

Richard ARNAUD demande aux administrateurs un accord de principe sur le renouvellement de l'adhésion à l'organisme ALTS pour la saison 2021/2022 pour un montant de 2040 €



ALTS - Devis
adhésion 2021-2022

Intervention de Jean-Luc BOUCHET : cette carte est pour lui très avantageuse mais est méconnue des bénéficiaires ; elle est très vite amortie.

| ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ADHESION à ALTS POUR UN MONTANT = 2040 € SAISON 2021/2022 | | | | |
|--|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | | | |
| POUR | 10 | 8 | 2 | 2 |

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Richard ARNAUD demande également un accord de principe pour l'organisation d'un week-end ski projeté par la SLVie 03 en janvier ou février 2022 mais dont il faut bloquer la réservation d'ores et déjà. Il faudra prévoir la ligne budgétaire à voter lors du prochain CA de décembre.

| SLVIE 03 – ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ORGANISATION D'UN WEEK-END SKI A ST SORLIN D'ARVES PREVU EN 2022 MONTANT : 3250 € pour 50 personnes | | | | |
|---|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | 1 | | |
| POUR | 10 | 7 | 2 | 2 |

Approuvé à la majorité des membres présents.

De la même manière, il est demandé aux administrateurs un vote de principe pour un week-end ski projeté par la SLVie 04 à AUSSOIS avec un prêt d'institution d'un montant de 4713 €.

| SLVie 04 - ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ORGANISATION D'UN WEEK-END SKI A AUSSOIS PREVU EN 2022 Prêt d'institution d'un montant de 4 713 € | | | | |
|---|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | 1 | | |
| POUR | 10 | 7 | 2 | 2 |

Approuvé à la majorité des membres présents.

Richard ARNAUD mentionne le rapport de Commission de Contrôle Financier du mois de Juin 2021 présenté lors de l'Assemblée Générale.

Concernant les prêts d'honneur, l'un d'eux a été remboursé pour la somme de 100 €.

Le 2^{ème} prêt doit être passé en perte pour la somme de 100 € à la demande de la Commission de Contrôle Financier. Le bénéficiaire de ce prêt étant décédé.

| UN PRET D'HONNEUR NON RECUPERABLE EST A PASSER EN PERTE POUR LA SOMME DE 100 € | | | | |
|--|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | | | |
| POUR | 10 | 8 | 2 | 2 |

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Richard ARNAUD présente un document manuscrit rédigé par Elise PERIFEL.
Ce document concerne la demande d'une subvention complémentaire pour le GEOSE.



Il avait été accordé en 2020 au GEOSE un budget de 9000 €, soit 50 % du budget qu'ils avaient demandé, ce qui avait fortement grevé leur budget de fonctionnement.
Le GEOSE a besoin d'un budget complémentaire de 4000 € pour terminer l'année 2021.

| ATTRIBUTION D'UN BUDGET COMPLEMENTAIRE AU GEOSE D'UN MONTANT DE 4000 € POUR TERMINER L'ANNEE 2021 | | | | |
|--|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | 8 | | |
| POUR | 10 | | 2 | 2 |

Approuvé à la majorité des membres présents.

Pour l'année 2022, un détail précis des budgets demandés par le GEOSE sera exigé.

La ligne 208XXX – EN ATTENTE DE REAFFECTATION BUDGETAIRE est en attente de transfert vers la ligne 208C02 (erreur de gestion concernant l'enregistrement de locations du TRANSVAL) pour la somme de 250 €. Un accord pour la correction est demandé aux administrateurs.

| TRANSFERT DE LIGNE 208XXX - EN ATTENTE DE REAFFECTATION BUDGETAIRE VERS LA LIGNE 208C02 POUR UN MONTANT DE = 250 € | | | | |
|---|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | | | |
| POUR | 10 | 8 | 2 | 2 |

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

ADN SLVie 05 :

Concernant l'organisation de l'arbre de Noël de la SLVie 05, Richard ARNAUD fait la lecture d'un mail envoyé par Jean-Claude DUIVON concernant une demande de budget

complémentaire d'un montant de 1000 € alors que le budget initial alloué à la SLVie était de 3000 €.

Richard ARNAUD présente un tableau comparatif des budgets ADN pour les SLVie 1/2/3/4 par rapport à la SLVie 5.



*Suspension de séance à 12H35 à la demande de Jérôme COTE (CGT)
Reprise de séance à 12h45.*

Intervention de Jérôme COTE concernant la demande de budget complémentaire de la SLVie 05 et la C.G.T fait la proposition d'un budget complémentaire de 500 €.

1^{er} vote :

| ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOEL 2021 DE LA SLVie 05 ATTRIBUTION D'UN BUDGET COMPLEMENTAIRE POUR UN MONTANT DE 1000 € | | | | |
|--|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | 8 | | |
| ABSTENTION | 10 | | | |
| POUR | | | 2 | 2 |

Refusé à la majorité des membres présents.

*Suspension de séance à 12h52 à la demande de Michel MAHINC (FO).
Reprise de séance à 12h58.*

2^{ème} vote :

| ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOEL 2021 DE LA SLVie 05 ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UN BUDGET COMPLEMENTAIRE POUR UN MONTANT DE 500 € | | | | |
|--|-----|------|----|-----------|
| | CGT | CFDT | FO | CFE / CGC |
| CONTRE | | | | |
| ABSTENTION | | | | |
| POUR | 10 | 8 | 2 | 2 |

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

*Suspension de séance à 13h05 (pause-déjeuner)
Reprise de séance à 15h03*

*A la reprise de séance, un administrateur a quitté la séance : M. Marc CHAVANNE (CFDT)
Le nombre d'administrateurs est alors de 21 membres.*

POINT N° 7 : SUJETS DIVERS

- **FORUM DES ACTIVITES**

Organisé par la CMCAS Loire à la mi-septembre sur une journée et demi, 97 visiteurs au total sont venus à la rencontre des sections.

Le Président adresse des remerciements à l'ensemble des participants.

Il est important que le FORUM soit réorganisé l'an prochain mais aussi sur le secteur Roannais.

- **PLANNING DES CA ET BUREAUX 2022**

Le calendrier prévisionnel des Conseils d'Administrations 2022 a été transmis à tous les administrateurs.

- **EQUIPEMENTS « HIVER » DES VEHICULES**

Un décret paru au mois d'octobre impose à tous des équipements « hiver » pour tous les véhicules circulant dans des zones « neige ». La Loire est concernée sur certains secteurs.

- **VEHICULE CLIO DE LA CMCAS LOIRE (vandalisé)**

Simon LOISEAU indique aux administrateurs que le véhicule vandalisé a été expertisé ; le montant des réparations par rapport à sa valeur est tel que ce véhicule n'est pas réparable. Les élus ont pris la décision de ne pas reprendre d'autre véhicule en remplacement. Nous analyserons avec recul l'utilité d'une nouvelle location.

A ce jour, il reste à la CMCAS 5 véhicules (1 par SLVie) et le camion Renault TRAFIC.

- **DOMAINES & VILLAGES**

Livraisons des commandes à ROANNE le 9/11 et à ST ETIENNE le 17/11.

- **PRESENCES ELUS EN GARE**

Le Président indique aux membres présents qu'une demande leur a été transmise par la secrétaire des élus, afin que certains se portent volontaires pour être présents en gares SNCF et routière lors des départs/retours des colos d'automne.

- **RESTANT DU**

En fin de séance, le Président aborde le problème des « restants dû ». En effet, certains bénéficiaires ont reçu des relances pour le règlement de leurs vacances. Ce sont des oublis la plupart du temps, mais d'autres sont des oublis « volontaires ». Le Président a donc décidé la mise en place d'une relance des soldes à payer.

Le système national de réservation n'est pas bloquant et permet à un bénéficiaire qui a un solde à payer, de pouvoir de nouveau réserver des vacances sans qu'il en soit empêché.

Financièrement cela représente environ 3500 € sur 5 ans pour la CMCAS Loire.
Beaucoup de sommes sont recouvrées rapidement après relances mais d'autres « jouent » avec le système.

Le Président – Philippe LHERBRET clôture la séance et remercie les administrateurs de leur présence.

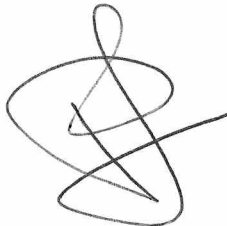
FIN DE SEANCE : 15h42

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 14 DECEMBRE 2021

(Lieu : Stade CIVIER)

**Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU**

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.